



POINT DE CONTACT NATIONAL  
POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE  
DES ENTREPRISES  
MAROC



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Tournée régionale du Point de Contact National (PCN) marocain  
Etape Tanger- Tétouan-Al Hoceima

# Devoir de Vigilance et Conduite Responsable des Entreprises : Défis et Opportunités au Maroc

Le 03 mai 2024 à l'hôtel Solazur -Tanger

Dans le cadre des actions de promotion du Point de Contact National (PCN) marocain pour la conduite responsable des entreprises, un événement sera organisé à Tanger en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) sur le thème " le devoir de vigilance et la conduite responsable des entreprises : défis et opportunités", le 03 mai 2024 à l'hôtel Solazur, à Tanger. Le concept de devoir de vigilance est à l'avant-garde des pratiques commerciales éthiques et responsables. Ce principe demande aux entreprises de prendre des mesures proactives pour identifier, prévenir et atténuer les risques de violation des droits humains et d'incidences environnementales. Au Maroc, l'adhésion à ce devoir est d'autant plus pertinente que notre pays est engagé sur l'alignement de ses pratiques commerciales sur les standards internationaux, transformant ainsi les obligations juridiques en leviers de croissance et d'innovation sociale et environnementale.

L'événement se fixe les objectifs suivants :

- Sensibiliser les acteurs de l'industrie de l'importance de la conformité aux réglementations sur le devoir de vigilance afin de garantir une conduite commerciale responsable et éthique ;
- Promouvoir la conduite responsable des entreprises et ses principes ;
- Mettre en lumière des bonnes pratiques d'entreprises exemplaires en matière de devoir de vigilance
- Informer les professionnels sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la directive de l'UE sur le devoir de vigilance et la réglementation en matière de devoir de vigilance (la loi française sur le devoir de vigilance, la loi Allemande LkSG) ;
- Étudier les défis spécifiques auxquels font face les entreprises marocaines dans la mise en œuvre de ce devoir ;

- Identifier les opportunités stratégiques que le devoir de vigilance peut offrir en termes de performance et d'impact sociétal ;
- Favoriser un dialogue intersectoriel pour partager des expériences et meilleures pratiques entre décideurs, experts et praticiens ;
- Encourager la réflexion collective et engager un dialogue avec l'ensemble des parties en matière de devoir de vigilance et de conduite responsable des entreprises.

Cet événement proposera des conférences plénières, des ateliers thématiques et des études de cas. Il sera animé par des experts reconnus dans le domaine de la conduite responsable des entreprises et du développement durable. Les enjeux et thématiques suivants seront abordés :

- Les principes internationaux du devoir de vigilance et leur application au contexte marocain.
- Les expériences vécues par les entreprises marocaines, les obstacles rencontrés et les solutions adoptées.
- L'importance de la vigilance dans le renforcement de la réputation et de la confiance auprès des consommateurs et des partenaires commerciaux.

Les organisateurs souhaitent à travers cet événement promouvoir une vision partagée du devoir de vigilance comme vecteur d'une économie durable et inclusive. Ils souhaitent que cet échange soit un catalyseur d'actions concrètes et un pas de plus vers un écosystème d'affaires plus conscient de son rôle et de son impact dans la société.

## 01 Parties prenantes invitées

---

- Administrations et institutions publiques
- Acteurs gouvernementaux
- Syndicats
- Entreprises de l'industrie automobile
- Equipementiers et fournisseurs
- Organismes de formation professionnelle
- Organisations et associations professionnelles
- Partenaires institutionnels internationaux
- Experts, etc

## **Du Point de Contact National marocain pour la conduite responsable des entreprises**

Le PCN marocain est une instance tripartite, chargée de promouvoir les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Composé de représentants de départements ministériels, d'institutions constitutionnelles, des syndicats les plus représentatifs et du patronat, sa structure reflète une participation diversifiée et représentative.

La présidence et le secrétariat du PCN marocain sont assurés par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE).

Le PCN marocain opère activement pour couvrir 3 périmètres complémentaires :

- La promotion des principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises
- La promotion du devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables et durables
- La mise en œuvre de mécanismes de médiation pour les plaintes qui lui sont soumises, en tant que mécanisme extra juridictionnel de règlement des litiges.

## **De l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel**

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est l'agence spécialisée des Nations Unies chargée de la promotion du développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et le développement durable.

La mission de l'ONUDI, telle que décrite dans la Déclaration de Lima, adoptée lors de la quinzième session de la Conférence générale de l'ONUDI en 2013, ainsi que dans la Déclaration d'Abu Dhabi, adoptée à l'occasion de la dix-huitième session de la Conférence générale de l'ONUDI en 2019, est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel inclusif et durable (ISID en anglais) au sein des États Membres. La pertinence d'ISID en tant qu'approche intégrée des trois piliers du développement durable est reconnue par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) qui orienteront les efforts des Nations Unies et des pays vers le développement durable.

Le mandat de l'ONUDI est pleinement reconnu dans l'objectif 9, qui prévoit de « créer des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation ». Cependant, la pertinence d'ISID s'applique plus ou moins à l'ensemble des ODDs. C'est pourquoi les programmes de l'Organisation s'articulent autour de quatre priorités stratégiques :

- Créer une prospérité partagée ;
- Renforcer la compétitivité économique ;
- Protéger l'environnement ; et
- Renforcer les connaissances et les institutions.

## 02 Programme prévisionnel

---

- 09h00 – 09h30 ✨ Accueil des participants
- 09h30 – 09h45 ✨ Introduction du modérateur
- 09h45 – 11h00 ✨ **Allocution de Mme Assia Ben Saad**  
Secrétariat du Point de Contact National pour la conduite responsable des entreprises.
- Allocution de M. Samir MAKHROUT**  
Coordinateur national du projet Due Diligence - Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel Maroc.
- Allocution de M. Jalal BENHAYOUN**  
Directeur Général du Centre Régional d'Investissement de la Région Tanger-Tétouan-AI Hoceima.
- Allocution de Mme Maya KAGHAT**  
Présidente de la Commission Economie Verte, Décarbonation et RSE, CGEM Tanger- Tétouan-AI Hoceima.
- Allocution de M. Abdelaziz MEFTAH**  
Directeur Général de l'Association Marocaine pour l'Industrie et la Construction Automobile.
- Présentation de Mme Lena DIESING**  
Responsable politique à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
- Présentation des aspects de la réglementation intersectorielle en matière de devoir de vigilance au sein des entreprises marocaines, par Pr Fatima Zahra OUASSOU.**
- Partage d'expérience en matière de devoir de vigilance de Renault Maroc, par M. Nidar BAKKALI**  
Directeur Prévention et Protection du groupe Renault Maroc.
- 11h00 – 11h15 ✨ Préparation des groupes de travail - Pause pour les participants.
- 11h15– 12h15 ✨ **Panel - Travail en Groupe :**
- Formation et sensibilisation en matière de devoir de vigilance ;
  - Bonnes pratiques en matière de suivi et reporting des indicateurs du devoir de vigilance Task force
  - pour les solutions de la mise en œuvre du devoir de vigilance ;
- 12h15 – 12h45 ✨ Présentation des résultats des groupes & discussions.
- 12h45 ✨ Clôture
- 13h00 ✨ Cocktail déjeunatoire de Networking

## 03 Conclusions et recommandations

---

A l'issue de la table ronde, un rapport sera élaboré afin d'identifier les recommandations clés émanant de chaque groupe de travail.

